



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction Générale  
**Madame Bety Waknine**  
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : B. Campanella)

Réf. NOVA : (corr. DU : M. Resibois ) 16/PFU/1760359

Réf. CRMS : AA/BDG/UCL30026\_666\_PUN\_LaHulpe\_55\_Hippodrome\_terrasse      Bruxelles, le 23/12/2020

Annexe : /

*Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19  
une copie papier suivra ultérieurement*

**Objet : UCCLE. Chaussée de la Hulpe, 55 - Hippodrome de Boitsfort**

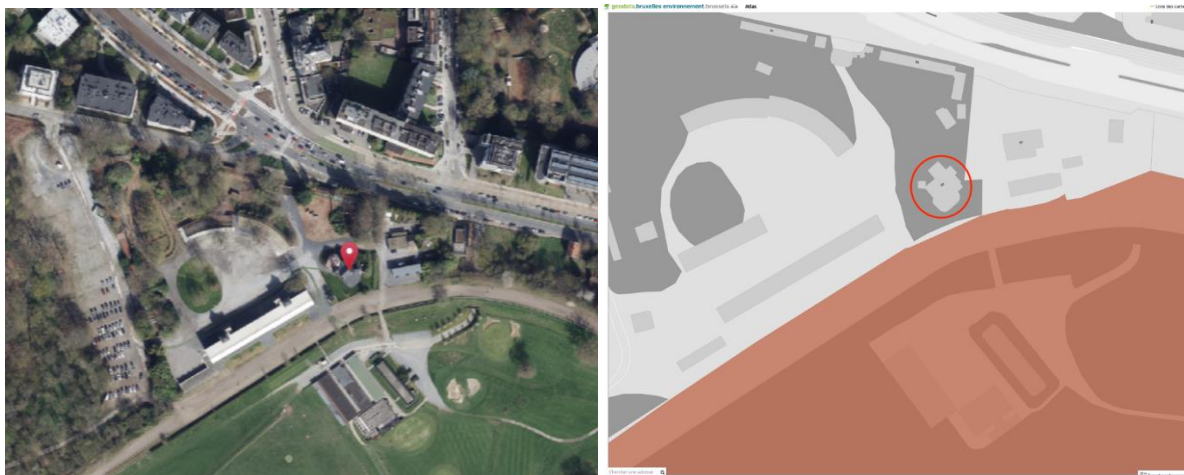
Demande de permis unique portant sur l'installation d'une terrasse aux abords du restaurant du Pesage

**Avis conforme de la CRMS**

Madame la Directrice Générale,  
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 05/12/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 16/12/2020.

Le site de l'Hippodrome de Boitsfort fait partie de la Forêt de Soignes, classée par l'Arrêté royal du 02.12.1959. Le bâtiment du Pesage juxte la zone Natura 2000.



A g. vue aérienne du Pesage et de ses abords (©Brugis, 2019) - A dr., délimitation du site Natura 2000 (en rose) et le Pesage, encerclé de rouge (extr. de <https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/5f80baca-0f9b-40e4-90d9-f64b03c0da7f>)

## HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU BIEN

L'hippodrome de Boitsfort est aménagé à partir de 1875 sur une partie de la Forêt de Soignes, d'après les plans de Keilig. Le plan du premier tracé est complété en 1907 par le plan du géomètre Dumoulin lors de l'extension de la piste (actuel double anneau). Ces plans montrent la disparition de drèves dans l'emprise de l'Hippodrome, mais l'intérieur du double anneau conserve la futaie et du relief. L'Avenue de l'Hippodrome, qui le relie à la Drève de Lorraine, serait également due à Keilig et daterait de 1891. Au départ, elle ne se prolongeait pas vers la Chaussée de la Hulpe. L'espace situé entre cette dernière et la Grande Tribune est repris comme un espace enherbé en 1891. En 1913, cet espace est composé d'une pelouse ovale et d'un petit parc. Les paddocks ne sont visibles que dans les années 1930. L'espace situé à l'ouest de la Grande Tribune est, dès le départ, un espace ouvert, enherbé, qui sert de parking.

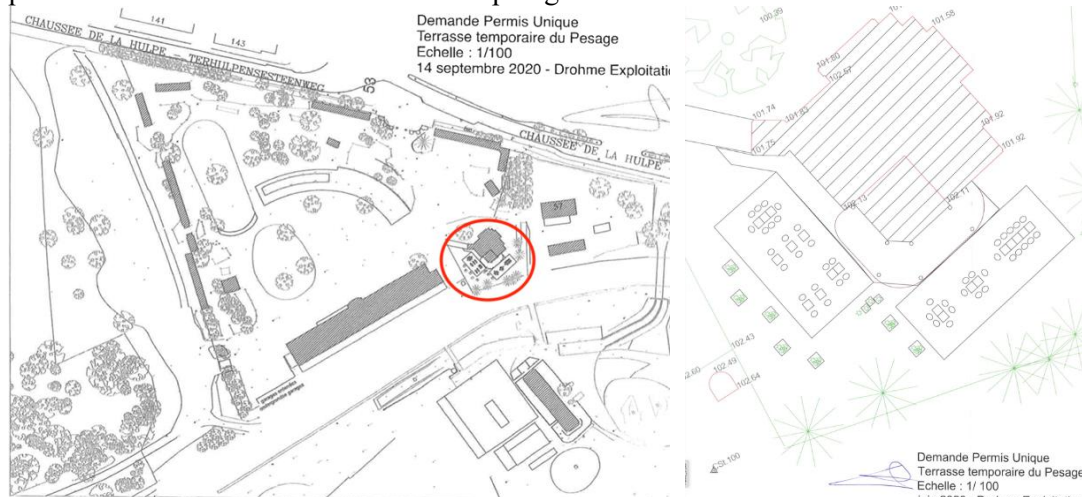
Après la seconde guerre mondiale, P. Breydel procède à un profond réaménagement du site et des bâtiments, notamment des jardins derrière la Grande Tribune. Le Hall des Paris est créé en arc de cercle pour rappeler la pelouse ovale. C'est enfin en 1987 que s'installe le club de golf au centre de l'anneau principal.

L'ensemble des bâtiments situés à l'extérieur de la piste ont été laissés à l'abandon de nombreuses années suite à la fermeture de l'Hippodrome, fin des années 1980. Ils ont fait l'objet d'une restauration (grande et petite tribunes, pesage, tour des arbitres). Ces bâtiments ont été restaurés gros œuvre fermé, façades et toitures. Les extensions des années 50 et 80 ont été démolies. Certaines interventions des années 40 (escaliers extérieurs, etc.) ont été conservées. Le chantier a été terminé en juin 2016 et Drohme les utilise actuellement. Un nouveau chantier mené par la SAU est en cours pour la restauration de 6 bâtiments, dont le hall des paris, le tunnel du golf, ou la maison du forestier.

## HISTORIQUE ET ANALYSE DE LA DEMANDE

L'aménagement d'un Horeca dans le bâtiment du pesage a été autorisé par le permis 17/PFD/606661 en 2017. En 2000, le bien a fait l'objet d'un PU dispensé d'avis de la CRMS pour une installation temporaire de terrasse entre le 15.07 et le 16.09.2020.

La demande actuelle consiste à maintenir cette terrasse, installée initialement de manière saisonnière pour une utilisation à la belle saison. L'installation consiste en deux éléments en bois de 90 m<sup>2</sup> chacun, placés à l'ouest et au sud du bâtiment du pesage.



Demande de PU pour l'implantation de deux terrasses temporaires à l'Horeca du Pesage (cercle rouge)  
(extrait de la Note explicative de Drohme Park datée du 15/06/2020)

Cette installation est démontable et réversible. La demande de maintien vient du fait que le permis global d'aménagement du site (16/PFU/584128), qui prévoyait la création de deux terrasses pavées, est suspendu par le Conseil d'Etat. Il est utile de noter que les terrasses en bois ont un impact plus léger que l'aménagement en dur qui avait été projeté.

D'un point de vue environnemental, vu la présence du site Natura 2000 tout proche, le permis temporaire prévoyait que l'éclairage de la terrasse soit limité à un point par table, de couleur ambrée, sans émission d'UV.

### AVIS

La CRMS est favorable à cette installation, qui est démontable et de qualité, en attendant de voir quelles suites seront réservées au permis d'aménagement global. Elle précise que, une fois l'installation démontée, le gazon doit être remis en état. Comme c'était également prévu dans le permis temporaire, elle demande que l'éclairage de la terrasse se limite aux prescriptions évoquées ci-dessus.

En marge de cette demande, l'Assemblée souhaite également ajouter les remarques suivantes dans la gestion du site et de ses abords :

- la balustrade en fer forgé qui bordait encore les pelouses il y a peu a été enlevée et remplacée par des ganivelles en châtaignier. La CRMS souhaite être rassurée sur l'aspect temporaire de cette installation, dans l'attente de la restauration des balustrades originelles. Cette balustrade, outre son intérêt historique, participait à la cohérence du site,



Vue des deux terrasses depuis les gradins de la grande terrasse - et de la balustrade en fer forge démontée et remplacée

- les haies en bordure du golf sont de plus en plus hautes et anéantissent les vues paysagères depuis la grande tribune. La Commission s'était prononcée pour une réduction sévère des haies qui devaient être ramenées sous le niveau de la lice.



Vue de la haie située en bordure du golf, face à la grande tribune (©CRMS, déc. 2020)

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

*Envoi numérique en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement*  
c.c à BUP-DU et DPC : [mresibois@urban.brussels](mailto:mresibois@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advis@urban.brussels](mailto:urban_avis.advis@urban.brussels) ; [bcampanella@urban.brussels](mailto:bcampanella@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)